

## NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 - Fontenailles

Conseil municipal du 3 avril 2024

La population de la Commune, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 1083 habitants.

Les objectifs poursuivis du budget présenté se traduisent par la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- stabiliser la fiscalité,
- stabiliser l'endettement.

Il s'équilibre : en dépenses et recettes de fonctionnement à **1 366 729.16 €**  
en dépenses et recettes d'investissement à **1 625 779.46 €**

### I – Section de fonctionnement

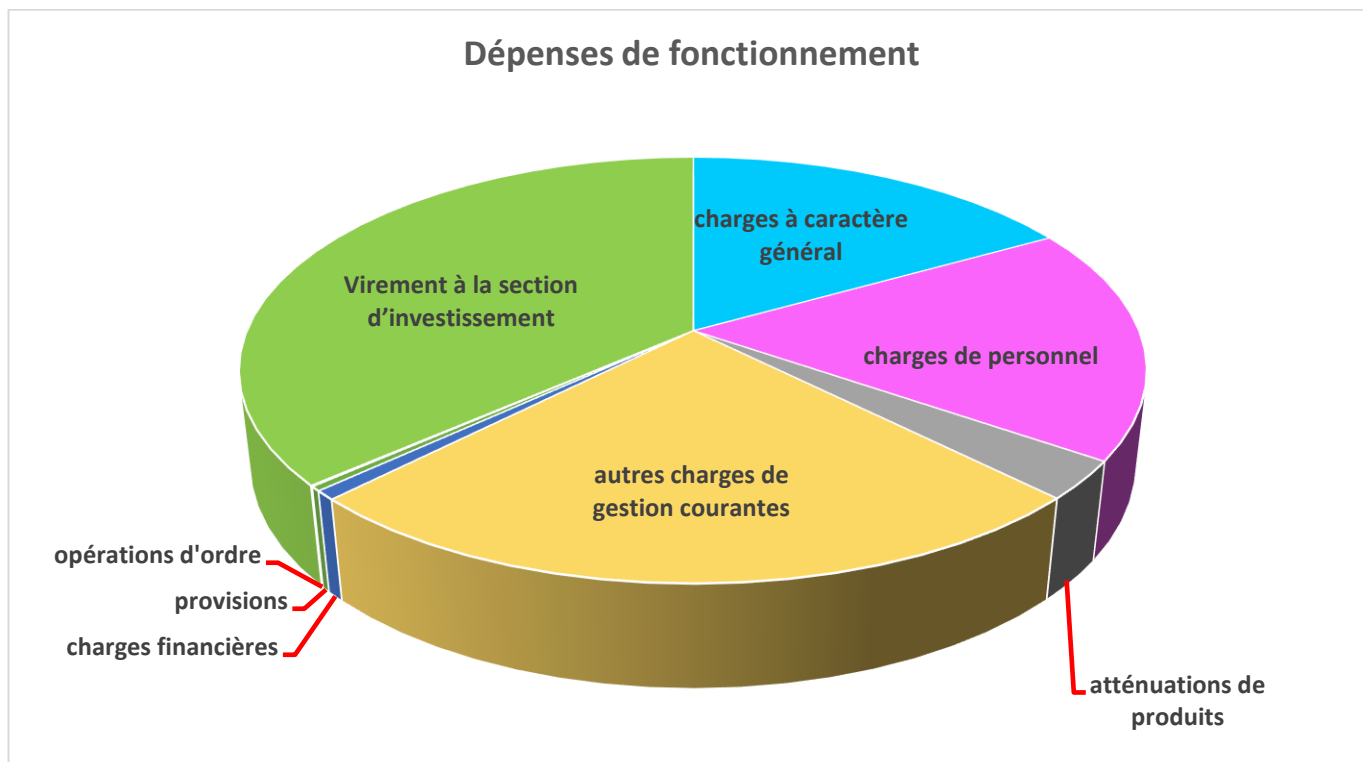
#### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 366 729.16€ se répartissent entre les opérations réelles pour 867024.24 €, les opérations d'ordre pour 1065.00€ et le virement à la section d'investissement 498 639.92 €.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

DEPENSES	BP 2024 Proposition
011 - Charges à caractère général	230 148.25 €
012 - Charges de personnel	248 400.00 €
014 – Atténuation de produits	39 547.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	334 721.50 €
66 - Charges financières	9 486.93 €
68 – Provisions pour dépréciation	4 720.56 €
<b>Total des Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>867 024.24 €</b>
<b>Total des Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 065.00 €</b>
<b>Total Dépenses (réelles + ordre)</b>	<b>868 089.24 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	498 639.92 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 366 729.16 €</b>

## Dépenses de fonctionnement



Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupant les achats courants, devraient subir une augmentation d'environ 18 % suite à d'importants travaux d'entretien des bâtiments communaux de de certaines routes.

- Les charges de personnel (chapitre 012) devraient rester stables.
- Les autres charges de gestion (chapitre 65) devraient également rester stables
- Les charges financières (chapitre 66) regroupent les intérêts des emprunts.

Il est entendu que pour les comptes 011 (charges à caractère général), 012 (charges de personnel) et 65 (autres charges de gestion courante), il s'agit d'enveloppes plafond que la commune s'emploiera à ne pas dépasser.

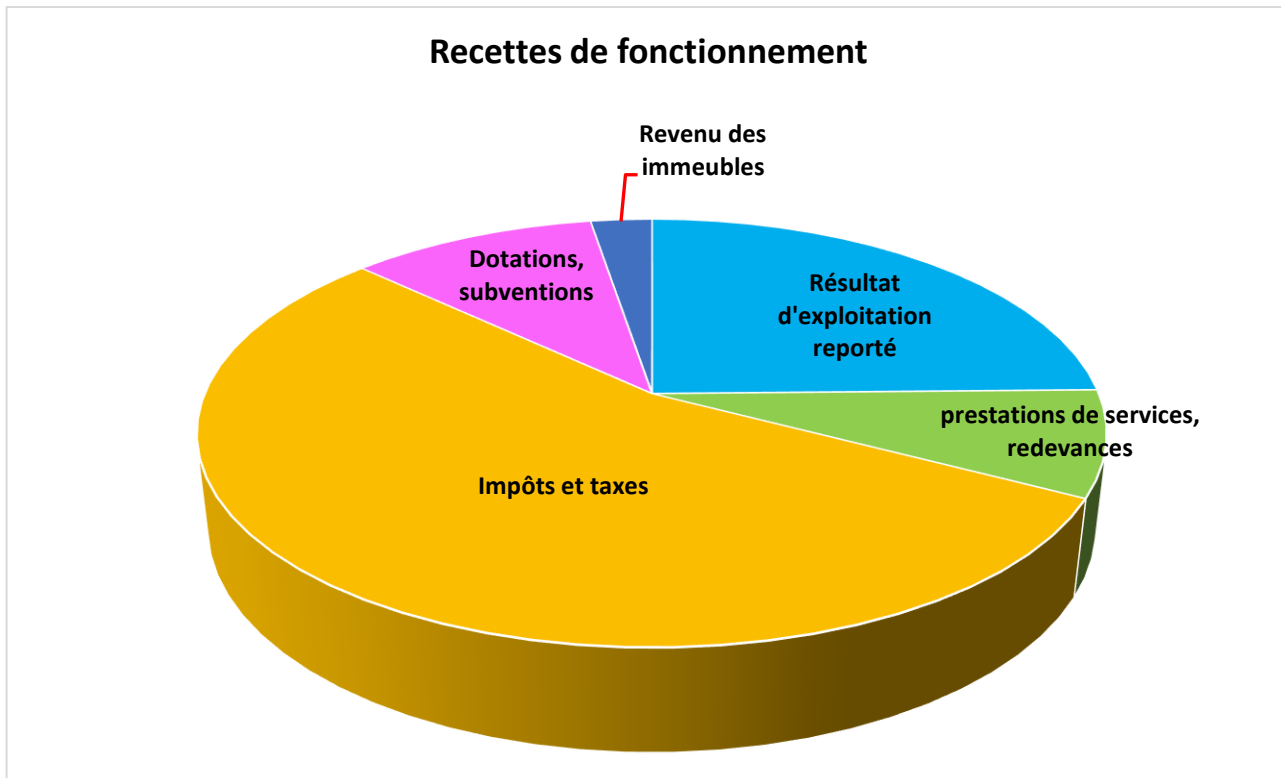
### Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 1 366 729.16 € se structurent essentiellement autour de deux pôles, en opérations réelles et en opérations d'ordre.

Ces recettes s'établissent comme suit :

RECETTES	BP 2024 Proposition
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	109 000,00 €
73 - Impôts et taxes	61 000.00 €
731 - Impôts directes	680 806.00 €
74 - Dotations et participations	142 645.85 €
75 - Autres produits de gestion courante	35 660.31 €
<b>Total des Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 029 112.16 €</b>
002 - Excédent de fonctionnement reporté ou anticipé	337 617 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 366 729.16 €</b>

Les recettes de fonctionnement ont été estimées en prenant comme référence le résultat 2023.



Informations complémentaires :

Au chapitre 70 « Produits des services », figure le remboursement du personnel postal et le règlement des factures de garderie.

Au chapitre 74 « Dotations et participations », Les dotations devraient rester stables pour 2024.

Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » (revenu des immeubles),

Les recettes de la location de la salle des loisirs devraient subir une perte suite à la fermeture de cette salle pour travaux de rénovation prévus début septembre.

Stabilité fiscale

<b>Les taux de la fiscalité directe locale 2024</b>	
<b>Taxe</b>	<b>Taux voté</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	22.52 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	39.98 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	69.93 %

Les produits attendus :

Produits des impôts locaux 2023		Produits prévisionnels 2024
Taxes	Produits	Produits
Taxe d'habitation	25 034.00 €	26 258.00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	412 993.00 €	431 384,00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40 489.00 €	52 168.00 €
Versement coefficient correcteur	123 428.00 €	128 925,00 €

Les taux des taxes restent inchangés depuis 2014 et sont reconduits pour 2024. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est majoré du taux départemental (18 % pour la Seine et Marne) depuis 2021.

### **III – Section d'investissement**

#### **Dépenses d'investissement**

Elles se composent notamment du remboursement des emprunts en capital (55 555.75 €), des immobilisations corporelles et en cours (850 831.05 €), et des immobilisations incorporelles (75 462.90 €). Et du déficit reporté (598 209.76€)

#### **Remboursement de la dette :**

Il reste 2 emprunts pour le périscolaire et la cantine et un emprunt pour le contrat COR qui se termine en Août 2024.

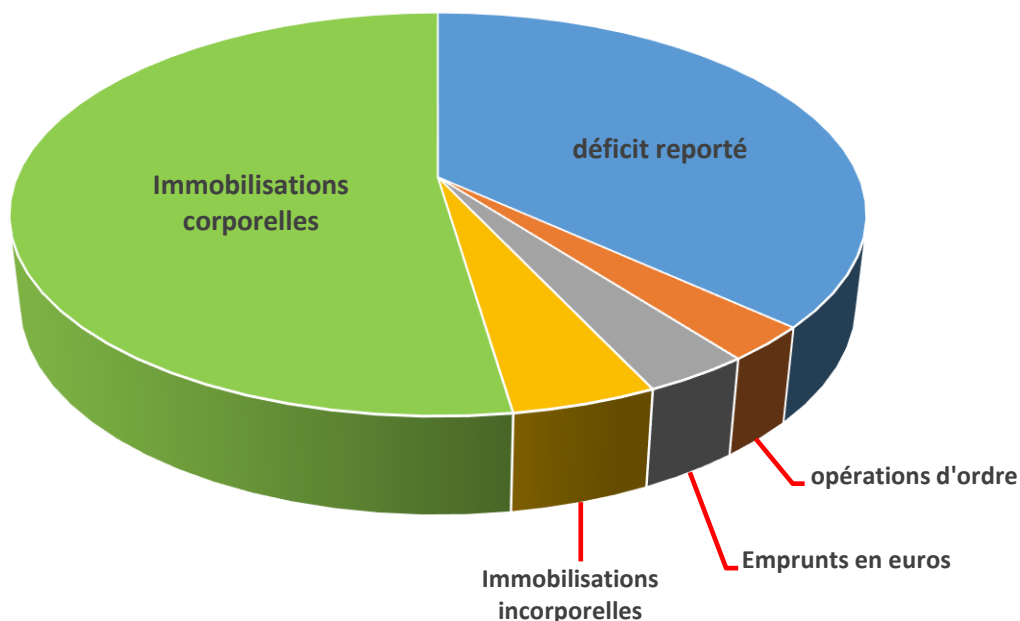
#### **Un programme d'investissement :**

Sont prévues, pour les plus significatives, les opérations suivantes :

- Rénovation de la salle des loisirs.....335 000.00 €
- Enfouissement de la route de Glatigny.....140 000.00 €
- Changement de 92 points lumineux hors normes.....87 500,00 €
- Solde place chaude et villefermoy.....133 500.00 €
- Route de Montereau.....40 000.00 €

DEPENSES	BP 2024 Proposition
001 – Déficit reporté	598 209.76 €
041 – Opérations d'ordre	45 720 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	55 555.75 €
20 - Immobilisations incorporelles	75 462.90 €
21 - Immobilisations corporelles	850 831.05 €
<b>Total dépenses</b>	<b>1 625 779.46 €</b>

### Dépenses d'investissement



### Recettes d'investissement

Les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- Le virement de la section de fonctionnement (Epargne brute ou capacité d'autofinancement),
- L'excédent d'investissement reporté
- Les recettes propres (subventions, dotations, Taxe d'aménagement, FCTVA, ...),

RECETTES	BP 2024 Proposition
10 - Dotations, fonds divers et réserves	481 805.54 €
13 - Subventions d'investissement	598 549.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	498 639.92 €
<b>Total Recettes (hors OP D'ordre)</b>	<b>1 578 994.46 €</b>
040 – Opérations d'ordre de transfert	1 065.00 €
041 – Opérations patrimoniales	45 720.00 €
<b>Total recettes d'investissement (avec Résultat)</b>	<b>1 625 779.46 €</b>

Informations complémentaires :

- Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », le FCTVA à percevoir est de 108 467.11 €, l'excédent de fonctionnement capitalisé est de 368 338.43 €.
- Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », ces recettes sont liées aux principaux travaux d'investissement :

Réfection de la rue de la place chaude et de Villefermoy ; Changement de 92 points lumineux hors normes ; enfouissement route de Glatigny ; rénovation salle des loisirs.

